

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le vingt cinq du mois de mai, 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué conformément aux articles L2121-7, L2121-10 à L2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu inhabituel de ses séances à savoir la Salle Polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressé par Monsieur le Maire.

**Présents** : MM. BERNARD, MATHERON, MICHEL, LIOTARD, PEYRICHOU, BEAUME, MILLET, GAILLARD, DOPFFER, COLLANGE, MATHIEU, PIERSON, ROUSSEL, JACQUEMOUD, PAVIER.

**Absent(s) / excusé(s)** : MM.

**Pouvoir(s)** : MM.

**Secrétaire** : MM. PEYRICHOU Marie-France

**Début de la séance : 20h00**

## Délibérations

### **N° 2020 15 Élection du Maire**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. MATHERON Alain, le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil a choisi pour secrétaire MM. PEYRICHOU Marie-France

Premier tour de scrutin.

Le président après avoir donné lecture des articles L2121-21, L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : 1

Reste : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. BERNARD Laurent, 14 voix.

M. BERNARD Laurent ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

M. BERNARD Laurent a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

### **N° 2020 16 Création des postes d'adjoints**

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture des articles L2122-1 et L2122-2 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder, à la création de 4 postes d'adjoints au maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide la création de 4 (quatre) postes d'adjoints.

### **N° 2020 17 Élection des adjoints au Maire**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1 ;

- Vu la délibération du conseil municipal de Lus-la-Croix-Haute n° 2014-31 du 30 mars 2014 relative à la création des postes d'adjoints.

M. le Maire, rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

✓ **Élection du Premier adjoint :**

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nul : 0

- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. MATHERON Alain : 15 (quinze) voix.

M. MATHERON Alain ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

Ont obtenu :

✓ **Élection du Deuxième adjoint :**

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nul : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme. MICHEL Julie : 14 (quatorze) voix.

Mme. MICHEL Julie ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Deuxième adjoint au maire.

✓ **Élection du Troisième adjoint :**

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nul : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. LIOTARD Hervé : 15 (quinze) voix.

M. LIOTARD Hervé ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Troisième adjoint au maire.

✓ **Élection du Quatrième adjoint :**

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nul : 1
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme. PEYRICHOU Marie-France : 14 (quatorze) voix.

Mme. PEYRICHOU Marie-France ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Quatrième adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

## Divers

Lecture et distribution de la « Charte de l' élu local ».

**Fin de la séance : 21h00**